

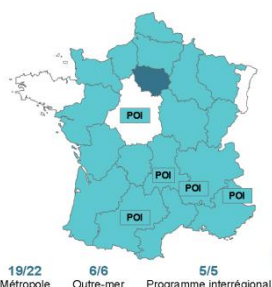


## Objectif thématique 6 : protection de l'environnement

Analyse quantitative

Mars 2017

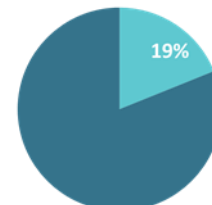
30 programmes opérationnels (PO) ont prévu de programmer des opérations au titre de l'OT6 sur la période 2014-2020



Maquette (millions d'€)		Programmé (millions d'€)		Nombre d'opérations programmées
UE	CPN*	UE	CPN	
1 058	958	200	300	1 034
2 016		500		

\*contrepartie nationale

- PO ayant prévu de programmer au titre de l'OT6
- PO ayant programmé au titre de l'OT6

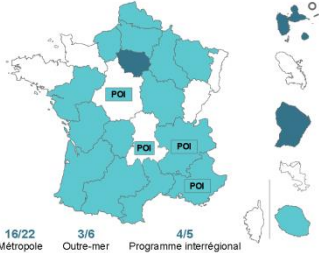
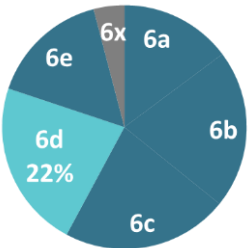
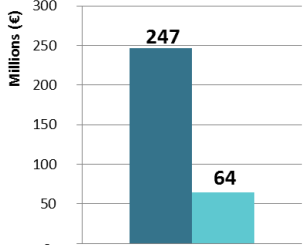
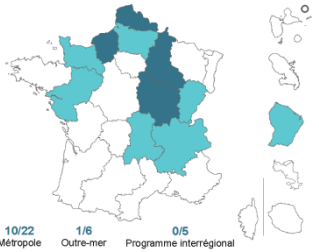
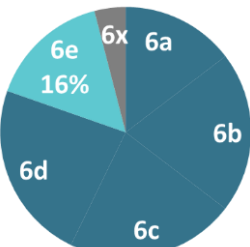
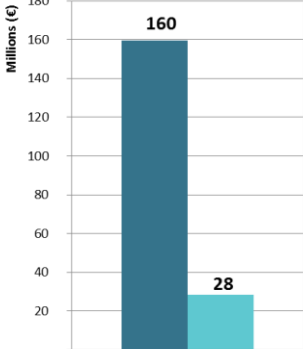


Taux de programmation (UE) de l'OT6

Priorités d'investissement (Pi)	Quelles régions ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT6	Montants programmés par priorité d'investissement
<b>OT6</b> <b>« Protection de l'environnement »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</li> <li>■ PO ayant programmé au titre de la Pi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Montant UE (maquette) – allocation par Pi inconnue (4%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020</li> <li>■ Montant UE programmé au 31 mars 2017</li> </ul>
<b>(6a) Investir dans le secteur des déchets</b> , de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et à répondre aux besoins, recensés par les Etats-membres, en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations.	<p>0/22 Métropole 6/6 Outre-mer 0/5 Programme interrégional</p>		
<b>(6b) Investir dans le secteur de l'eau</b> , de manière à satisfaire aux obligations découlant de l'acquis environnemental de l'Union et à répondre aux besoins, recensés par les Etats-membres, en matière d'investissements qui vont au-delà de ces obligations.	<p>0/22 Métropole 6/6 Outre-mer 0/5 Programme interrégional</p>		
<b>(6c) Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culture</b>	<p>8/22 Métropole 4/6 Outre-mer 5/5 Programme interrégional</p>		

Source : autorités de gestion FEDER-FSE au 31 mars 2017 – hors coopération territoriale européenne.

Contact : [mae@cget.gouv.fr](mailto:mae@cget.gouv.fr) – [www.europe-en-france.gouv.fr](http://www.europe-en-france.gouv.fr)

Priorités d'investissement (Pi)	Quelles régions ?	Part de la priorité d'investissement dans le montant UE en maquette de l'OT6	Montants programmés par priorité d'investissement
<p><b>OT6</b></p> <p>« <b>Protection de l'environnement</b> »</p>	<p>■ PO ayant prévu de programmer au titre de la Pi</p> <p>■ PO ayant programmé au titre de la Pi</p>	<p>■ Montant UE (maquette) – allocation par Pi inconnue (4%)</p>	<p>■ Montant UE maquette pour la période 2014-2020</p> <p>■ Montant UE programmé au 31 mars 2017</p>
<p><b>(6d) Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser des services liés aux écosystèmes</b>, y compris au travers de Natura 2000, et des infrastructures vertes.</p>			
<p><b>(6e) Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain</b>, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer des friches industrielles (y compris les zones en reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser des mesures de réduction du bruit.</p>			

**à noter !**

- ➔ Le PO Guadeloupe et St Martin a programmé 72 % de sa maquette sur l'OT6 avec 2 opérations.
- ➔ Le PO Loire a programmé 156 opérations représentant 56 % de sa maquette sur l'OT6.

**Réserves méthodologiques propres à l'OT6 pour les données au 31 mars 2017 :**

- Données indisponibles : les POI Massif central et Alpes ne précisent pas la répartition des montants maquetés et programmés entre la Pi6c et la Pi6d.



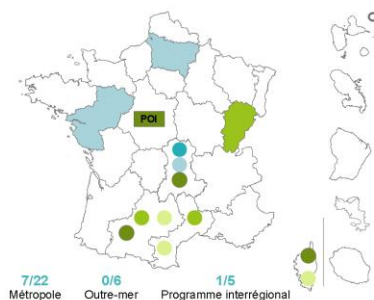
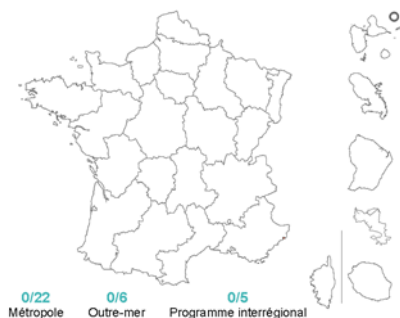
Les données présentées ci-dessous ont été extraites du système d'échange de données électroniques entre les États membres et la Commission européenne (Portail SFC). Il s'agit des informations transmises par les autorités de gestion au 31 décembre 2016, sur l'état d'avancement de la programmation FEDER-FSE 2014-2020, relevant de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi », au titre de l'OT6.

Quoi ?

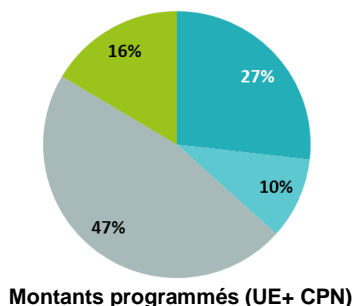
**Principaux domaines d'intervention<sup>1</sup> couverts par les opérations programmées au titre de l'OT 6**

<b>Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructures vertes</b>	550 opérations	118M€*	67% du montant total programmé*
<b>Protection, développement et promotion des actifs culturels et patrimoniaux publics</b>	29 opérations	71,5M€*	
<b>Gestion des déchets ménagers (y compris les mesures de traitement biomécanique, traitement thermique, incinération et mise en décharge)</b>	22 opérations	70,5M€*	

Comment ?



Où ?



Montants programmés (UE+ CPN)

**Forme de financement**

<b>Subvention non-remboursable</b>	906 opérations	385M€*
<b>Subvention remboursable</b>	2 opérations	0,7M€*
<b>Capital-risque et fonds propre</b>		
<b>Prêt</b>		
<b>Garantie</b>	-	-
<b>Non-renseignée</b>	-	-

**Mécanisme d'application territoriale**

→ 174 opérations programmées dans le cadre d'approches territoriales intégrées pour un montant de 49M€\*

<b>Initiatives de développement local menées par les acteurs locaux</b>	3 opérations	0,2M€*
<b>Investissement territorial intégré — dans le domaine urbain</b>	3 opérations	5M€*
<b>Autres approches intégrées pour un développement urbain/rural durable</b>	144 opérations	35M€*
<b>Autres approches intégrées pour un développement urbain durable</b>	4 opérations	3,8M€*
<b>Autres approches intégrées pour un développement rural durable</b>	20 opérations	5M€*

**Type de territoire**

<b>Grandes zones urbaines (13 opérations / 51,4M€*)</b>
<b>Petites zones urbaines (18 opérations / 31,7M€*)</b>
<b>Zones rurales (65 opérations / 21,6M€*)</b>
<b>Non-renseigné (285 opérations / 66,5M€*)</b>

\* Montant total programmé (UE + contrepartie nationale)

<sup>1</sup> catégorie d'intervention : nomenclature issue du règlement d'exécution n°215/2014, spécifiant le type de projet sélectionné et utilisée pour les statistiques de l'UE.